



## REGLEMENT 2020

### Article 1 – ORGANISATION

L'agence RP EVENTS organise la première édition de la Casadéenne, à la Chaise Dieu, le samedi 29 et dimanche 30 Août 2020.

### Article 1 bis – COVID 19

Le contexte actuel nous a amené à **prendre un ensemble de mesures** en concertation avec les différentes autorités publiques et l'ensemble de nos partenaires.

Ces mesures ont été pensées dans le but de :

- **Permettre la tenue de ce week-end** de retour à la compétition
- **Créer un cadre sécurisant** pour toutes les parties prenantes
- Maintenir au maximum **le format initial de l'événement**

Merci de vous référer au [protocole sanitaire COVID 19 \(disponible sur le Roadbook\)](#) et de respecter toutes les consignes sanitaires.

### Article 2 – PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

La Casadéenne se déroule sur 2 jours

*En raison de la COVID 19, nous sommes contraints d'annuler tous les ravitaillements solides sur les différents parcours. Des ravitaillements liquides seront proposés aux participants. Un sac avec quelques vivres sera remis au départ à l'ensemble des participants. Nous demandons néanmoins à ce que chacun soit en autonomie sur l'intégralité des parcours.*

*Un sac de ravitaillement d'arrivée sera remis aux participants à la fin de leur parcours.*

### Samedi 29 Août 2020 : Randonnées VTT

- 11km et environ 280m D+ : 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)
- 20km et environ 495m D+ : 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)
- 37km et environ 840m D+ : 1 ravitaillement liquide et 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)



- 45 km et environ 1225m D+ : 2 ravitaillements liquides et 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)

### Dimanche 5 Août 2020 : Épreuves TRAIL

- 11km et environ 280m D+ : 1 ravitaillement liquide sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)
- 11km Canicross et environ 280m D+ : 1 ravitaillement liquide sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)
- 20 km et environ 495m D+ : 1 ravitaillement liquide sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)
- 37 km et environ 840m D+ / **1 point ITRA (barème 2020)** : 2 ravitaillements liquides et 1 ravitaillement à l'arrivée (sac ravitaillement)

### Article 3 – HORAIRES

#### Samedi 29 Août :

- Épreuve VTT entre 7h30 et 9h30
- Le départ et l'arrivée se feront à la salle polyvalente de la Chaise Dieu

#### Dimanche 30 Août :

Trail 37km	8h00
Canicross 11km	8h30
Trail 20km	9h00
Trail 11km	9h30

- Le départ se fera à la salle polyvalente de la Chaise Dieu et l'arrivée à l'Abbaye de la Chaise Dieu.

### Article 4 – INSCRIPTIONS

Vous avez la possibilité de :

- vous inscrire en ligne (jusqu'au jeudi 27 août minuit sur le site de l'événement : <https://www.njuko.net/la-casadeenne-2020>)
- ~~sur place le jour de l'événement (30 minutes maximum avant le départ de la course)~~  
~~sous réserve des places disponibles et sous réserve de la validité du certificat médical.~~ **En raison de la COVID 19, aucune inscription ne se fera sur place.**



## **Tarifs :**

<b>La Casadéenne</b>	<b>VTT</b>	<b>Sur-place</b>	<b>Trail</b>	<b>Sur-place</b>
	11 km = 5€	<del>11 km = 6€</del>	11 km = 10€	11 km = 11€
	20 km = 7€	<del>20 km = 7€</del>	11km canicross = 10€	<del>11km canicross = 11€</del>
	37 km = 9€	<del>37 km = 10€</del>	20 km = 18€	<del>20 km = 18€</del>
	45 km = 11€	<del>45 km = 12€</del>	37 km = 35€	<del>37 km = 36€</del>

## **Article 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Épreuves VTT :**

Les épreuves de VTT n'étant pas chronométrées, ne nécessitent aucun certificat médical.

De ce fait, les coureurs participent aux randonnées VTT sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident et/ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Pour les participants mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'à condition qu'une autorisation parentale pour la participation à La Casadéenne VTT soit remplie et signée par les parents.

### **Épreuves Trail :**

Les Trails organisés lors de la Casadéenne sont chronométrés, et nécessitent un justificatif (*voir article 5 – Licence et certificat médical*)

Les documents peuvent être déposés lors de l'inscription en ligne ou bien remis le jour de la participation à l'événement.

### **L'épreuve du 11 km Canicross :**

Cette épreuve réalisée avec son binôme canin, est soumise à des restrictions différentes en comparaison aux autres épreuves.

Tous les participants doivent être obligatoirement licenciés à l'une des fédérations suivantes :

- FFST
- FSCL
- FFPYC

Les participants non-licenciés doivent impérativement télécharger une [licence journée](#) délivrée par le CNEAC (tarif 2€ supplémentaire).

Les vaccins des chiens doivent être à jour (CHPPI, Toux du chenil et rage sont obligatoires). Les vaccins contre la maladie de carré, la parvovirose et la leptospirose sont fortement



conseillées.

Chaque participant devra remplir une [fiche cyno-sanitaire](#) à remettre lors du retrait des dossards.

Tous (à l'exception des chiens de catégorie 1) sont admis à participer à la Casadéenne, sans distinction de race ou de pedigree. Seule condition, il doit être âgé d'au moins 12 mois le jour du départ de la course, être identifié par puce électronique ou tatouage et être en bonne santé.

Les chiennes gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à courir.

Vous devrez obligatoirement être munis d'un harnais adapté au chien et à la traction, un baudrier (ou ceinture de 7cm de large mini), une ligne de trait pour vous relier. Celle-ci ne doit pas excéder 2 mètres une fois tendue.

Le chien doit toujours être devant le coureur (sauf descente ou il est toléré de mettre le chien à côté ou légèrement derrière).

Le coureur ne doit pas tirer son chien / le lâcher / le taper.

Tous les chiens de catégorie 2 devront être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter :

- La déclaration de son chien en Mairie
- Le test de comportement
- La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le permis de détention
- Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour
- Le certificat L.O.F.

Les chiens de catégorie 2 doivent également être muselés avec une muselière adaptée type Baskerville leur permettant d'ouvrir la gueule pour respirer correctement et se désaltérer pendant la course.

**IMPORTANT** : En cas d'inobservation de la réglementation ci-dessus, l'inscription ne sera pas prise en compte et le participant ne pourra pas se présenter sur la ligne de départ.

**Toute personne engagée avec un chien est pleinement responsable de son animal.**

#### **Article 6 – LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL (uniquement pour les participants Trail)**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas



acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Attention : aucun certificat médical ne sera accepté le jour de la course. **Celle-ci devra être envoyé par mail à [communication@rp-events.fr](mailto:communication@rp-events.fr) au plus tard la veille du départ.**

Attention : ~~une autorisation parentale pour les mineurs devra être présentée au plus tard lors du retrait des dossards.~~ **Celle-ci devra être envoyé par mail à [communication@rp-events.fr](mailto:communication@rp-events.fr) au plus tard la veille du départ.**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, etc...), l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, orage, etc...).

## **Article 7 – DOSSARDS**

L'ensemble des dossards seront remis le jour de l'événement. Un stand sera tenu sur le village de départ où les participants pourront récupérer les dossards.

Retrait des dossards maximum 30min avant le départ de la course

### **Horaires de retrait des dossards :**

Salle polyvalente de la Chaise Dieu :

- Samedi 29 Août 2020 : Entre 7h et 9h
- Dimanche 30 Août 2020 : Entre 7h et 9h30

**Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.**

Le dossard devra être porté sur la poitrine fixé à l'aide de 4 épingles ou sur une ceinture porte dossard. Il devra être entièrement visible et lisible.



## **Article 8 – CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage sera assuré par une société de chronométrie agréée, et sera effectué par un système de puce à fixer sur la chaussure. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon (une puce non remise sera facturée 20€) Les puces non restituées seront facturées au titulaire du dossard.

## **Article 9 – CATEGORIES AUTORISEES (uniquement pour les participants Trail)**

- Espoirs, seniors, masters pour le 37 km
- Juniors, espoirs, seniors et masters pour le 20 km
- Cadets, juniors, espoirs, seniors et masters pour le 11 km.

## **Article 10 – CHALLENGES ET CLASSEMENTS**

Il est prévu de faire plusieurs classements en fonction des différentes épreuves :

- Challenge scratch Trail Homme (3 premiers hommes)
- Challenge scratch Trail Femme (3 premières femmes)
- Challenge 2 jours : classement effectué entre tous les participants qui auront pris part aux 2 jours d'épreuves (classement par points – disponible sur notre site internet)

Chaque participant se verra remettre un Welcome Pack.

Les vainqueurs des différents challenges seront récompensés de lots. Seuls les participants présents à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

## **Article 11 – ABANDON**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au Village afin de remettre son dossard et sa puce électronique de chronométrage sans passer sur le tapis de chronométrie.

## **Article 12 – SECURITE ET DISPOSITIF MEDICAL**

Le balisage du parcours sera géré par l'organisation avec le soutien de la Préfecture de la Haute-Loire et de la ville de la Chaise Dieu.

L'assistance médicale sera assurée par la protection civile. Le service médical mis en place a pour compétence de décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

## **Article 13 – ASSURANCES**

L'Assurance en Responsabilité Civile est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles.



Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

#### **Article 14 – DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à la Casadéenne, chaque concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser ou reproduire sa photo, son image, sa vidéo, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la Casadéenne et de sa promotion en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce sur tout support.

L'Agence RP EVENTS s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

#### **Article 15 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

#### **Article 15 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

